

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 463

3 mars 2010

SOMMAIRE

Agence Immobilière Weckbecker S.A.	22194	Kenan Investments S.A.	22178
Allia Insurance Brokers Luxembourg	22218	Kumba International Trading	22194
AVMF Lux SPV S.à.r.l.	22207	Lux-World Fund	22181
Boston Mere Property Holdings S.A.	22209	Mars Propco 29 S.à r.l.	22223
Bottega Veneta International S.à r.l.	22221	Mars Propco 30 S.à r.l.	22223
Capital Tradition S.A.	22199	Mars Propco 31 S.à r.l.	22224
Charterhouse Holdings S.à r.l.	22209	Mars Propco 32 S.à r.l.	22224
Chicago Mercantile Exchange Luxem- bourg Holdings S.à r.l.	22182	Match.com Global Investments S.à r.l. ...	22205
Comcell Investissement S.A.	22181	Melchior Selected Trust	22218
Deloro Holdings (Lux) S.à.r.l.	22222	Morgan Stanley Carme Luxembourg S.à.r.l.	22178
DIT Luxembourg 1 S.à r.l.	22189	Occidental Ampersand Holding	22199
DIT Luxembourg 2 S.à r.l.	22189	OPORTO S.A., société de gestion de patri- moine familial	22222
Electraline Group S.A.	22219	Optique Lorraine S.à r.l.	22224
EUROMUTUEL Sicav	22220	Panza S.A.	22205
F&C Portfolios Fund	22221	responsAbility BOP Investments S.C.A. SI- CAR	22182
Getral S.A.	22194	Rock-It Cargo Logistics II S.à r.l.	22195
I.F. Invest, Initiative & Finance Invest Hold- ing S.A.	22217	Sail Multi-Strategies Fund II	22224
ING Multi-Strategies Fund II	22224	Sofia Capital S.A.	22216
Jade Portfolio 1 S.à r.l.	22189	SVMF Lux SPV S.à.r.l.	22208
Jade Portfolio 2 S.à r.l.	22209	United Investors Sicav	22221
K2E S.A.	22216	Vietnam Resource Investments S.à r.l. ...	22208
K2F S.A.	22218		
Kar-Tess Holding S.A.	22205		

Morgan Stanley Carme Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 135.869.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 15 janvier 2010

3. Il est décidé de fixer le nombre de gérants à trois et de les réélire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes 2009:

Mme Brhan Elizabeth Fischer, Mr. Frank Edward Lagerstedt et Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A..

4. Il est décidé de nommer M. Noel McNulty, demeurant professionnellement 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes 2009.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010020563/16.

(100015544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Kenan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 125.078.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of the month of January.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Mr Pierre Stemper, director, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Kenan Investments S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 125078, incorporated by deed of notary Joseph Elvinger, on 8th February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") n° 857 of 11th May 2007 as amended for the last time on 21st January 2010 by deed of Maître Blanche Moutrier, not yet published in the Mémorial, pursuant to the "Minutes of the Board of Directors of Kenan Investments S.A." on the issue of forty-seven thousand eight hundred eighteen (47,818) class D shares out of the authorised capital of 21st January 2010" (the "Minutes") (a copy of which, after having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Art. 5 paragraphs 3 to 5 of the articles of incorporation of the Company provide as follows:

"The authorised unissued capital of the Company is set at one billion sixty-three million eight hundred fifty-three thousand four hundred forty-one Euro (€ 1,063,853,441) consisting of eight hundred six million five hundred twenty-eight thousand seven hundred seventeen (806,528,717) class A shares, one hundred seventy-three million two hundred fifteen thousand (173,250,000) class B shares, thirty-two million eight hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-nine (32,821,839) class C shares, forty-five million two hundred fifty-two thousand eight hundred eighty-five (45,252,885) class D shares and six million (6,000,000) shares of a class to be determined by the board of directors, each with a nominal value of one Euro (€ 1). Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital.

Out of the authorised share capital a maximum of (i) three hundred twenty-seven million seventy thousand nine hundred sixty-five (327,070,965) class A shares shall be reserved for the conversion of three hundred twenty-seven million seventy thousand nine hundred sixty-five (327,070,965) class A convertible preferred (yield free) equity certificates (the "YFCPECs") and four hundred seventy-nine million four hundred and fifty-seven thousand seven hundred fifty-two (479,457,752) class A shares shall be reserved for the conversion of four hundred seventy-nine million four hundred and fifty-seven thousand seven hundred fifty-two (479,457,752) class A series 2 YFCPECs, (ii) eighty million three hundred sixty-one thousand four hundred seventeen (80,361,417) class B shares shall be reserved for the conversion of eighty million three hundred sixty-one thousand four hundred seventeen (80,361,417) class B YFCPECs and ninety-two million eight hundred eighty-eight thousand five hundred eighty-three (92,888,583) class B shares shall be reserved for the conversion of ninety-two million eight hundred eighty-eight thousand five hundred eighty-three (92,888,583) class B series 2 YFCPECs, (iii) twenty-six million five million nineteen thousand two hundred sixty-eight (26,519,268) class C shares shall be reserved for the conversion of twenty-six million five million nineteen thousand two hundred sixty-eight (26,519,268) class C YFCPECs and six million three hundred and two thousand five hundred seventy-one (6,302,571) class C shares shall be reserved for the conversion of six million three hundred and two thousand five hundred seventy-one (6,302,571) class C series 2 YFCPECs, (iv) four million seven hundred thirty-four thousand twenty-one (4,734,021) class D shares

shall be reserved for the conversion of four million seven hundred thirty-four thousand twenty-one (4,734,021) class D YFCPECs, on the basis of one (1) share for one (1) YFCPEC and one (1) share for one (1) series 2 YFCPEC, (v) forty million five hundred eighteen thousand eight hundred sixty-four (40,518,864) class D shares shall be reserved for the exercise of one hundred thousand (100,000) warrants giving the right to subscribe to four hundred five thousand one hundred eighty-nine (405,189) class D shares and forty million one hundred thirteen thousand six hundred seventy-five (40,113,675) class D YFCPECs per warrant and each YFCPEC issued upon exercise of a warrant shall be convertible into one class D shares so that forty million one hundred thirteen thousand six hundred seventy-five (40,113,675) class D shares shall be reserved for the conversion of forty million one hundred thirteen thousand six hundred seventy-five (40,113,675) class D YFCPECs issued upon exercise of one hundred thousand (100,000) warrants, and (vi) six million (6,000,000) shares of a class to be determined by the board of directors to be subscribed by the employees (or other persons providing services to the LuxCo Group) in connection with any incentivisation plan or scheme.

For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated above. A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscriptions and payments."

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under I. above, and more particularly item (vi) of paragraph 4 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, the Company has, by the Minutes taken by the board of directors on 21st January 2010 issued forty-seven thousand eight hundred eighteen (47,818) fully paid class D shares of a nominal value of one Euro (€ 1) each, for a total issue price of forty-seven thousand eight hundred eighteen Euro (€ 47,818) against the contribution in cash of an amount of forty-seven thousand eight hundred eighteen Euro (€ 47,818).

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of forty-seven thousand eight hundred eighteen Euro (€ 47,818) by the issue of a total of forty-seven thousand eight hundred eighteen (47,818) class D shares in the Company. As a result of such increase of capital, paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at ten million two hundred seventy-six thousand one hundred and six Euro (€ 10,276,106) divided into eight million one hundred forty-six thousand seven hundred fifty-five (8,146,755) class A shares, one million seven hundred fifty thousand (1,750,000) class B shares, three hundred thirty-one thousand five hundred thirty-three (331,533) class C shares and forty-seven thousand eight hundred eighteen (47,818) class D shares (together the "shares"), each with a nominal value of one Euro (€ 1)".

Evidence of the payment to the Company has been shown to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at € 1,400.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

M. Pierre Stemper, administrateur, résidant au Luxembourg, agissant en tant que représentant du conseil d'administration de Kenan Investments S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la mention B 125078, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, le 8 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") n° 857 du 11 mai 2007 tel que modifié pour la dernière fois le 21 janvier 2010 par acte de Maître Blanche Moutrier non encore publié au Mémorial, suivant le "procès-verbal du Conseil d'Administration de Kenan Investments S.A. sur l'émission de quarante-sept mille huit cent dix-huit (47.818) actions de classe D, à partir du capital autorisé du 21 janvier 2010" (le "Procès-Verbal") (une copie duquel, après avoir été paraphé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, devra être enregistré ensemble avec le présent acte) a requis le notaire de prendre acte des déclarations suivantes:

(I) L'article 5 paragraphes 3 à 5 des statuts de la Société dispose que:

"Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à un milliard soixante-trois millions huit cent cinquante-trois mille quatre cent quarante et un Euros (€ 1.063.853.441) consistant en huit cent six millions cinq cent vingt-huit mille sept cent

dix-sept (806.528.717) actions de classe A, cent soixante-treize millions deux cent cinquante mille (173.250.000) actions de classe B et trente-deux millions huit cent vingt et un mille huit cent trente-neuf (32.821.839) actions de classe C, quarante-cinq millions deux cent cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-cinq (45.252.885) actions de classe D et six millions (6.000.000) d'actions dont la classe sera déterminée par le conseil d'administration, ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (€ 1). Toute action autorisée mais non émise expirera cinq (5) années après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

A partir du capital autorisé un maximum de (i) trois cent vingt-sept millions soixante-dix mille neuf cent soixante cinq (327.070.965) actions de classe A seront réservées à la conversion de trois cent vingt-sept millions soixante-dix mille neuf cent soixante-cinq (327.070.965) certificats préférentiels (non-productif d'intérêt) convertibles de classe A (les "YFCPECs") et quatre cent soixante-dix-neuf mille quatre cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-deux (479.457.752) actions de classe A seront réservées à la conversion de quatre cent soixante-dix-neuf millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-deux (479.457.752) YFCPECs de classe A de Série 2, (ii) quatre-vingt millions trois cent soixante et un mille quatre cent dix-sept (80.361.417) actions de classe B seront réservées à la conversion de quatre-vingt millions trois cent soixante et un mille quatre cent dix-sept (80.361.417) YFCPECs de classe B et quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt trois (92.888.583) actions de classe B seront réservées à la conversion de quatre-vingt douze millions huit cent quatre-vingt huit mille cinq cent quatre-vingt trois (92.888.583) YFCPECs de classe B de Série 2, (iii) vingt-six millions cinq cent dix-neuf mille deux cent soixante-huit (26.519.268) actions de classe C seront réservées à la conversion de vingt-six millions cinq cent dix-neuf mille deux cent soixante-huit (26.519.268) YFCPECs de classe C et six millions trois cent deux mille cinq cent soixante et onze (6.302.571) actions de classe C seront réservées à la conversion de six millions trois cent deux mille cinq cent soixante et onze (6.302.571) YFCPECs de classe C de Série 2, (iv) quatre millions sept cent trente-quatre mille vingt et un (4.734.021) actions de classe D seront réservées à la conversion de quatre millions sept cent trente-quatre mille vingt et un (4.734.021) YFCPECs de classe D, sur la base d'une (1) action pour un (1) YFCPEC et (1) une action pour un (1) YFCPEC de Série 2, (v) quarante millions cinq cent dix-huit mille huit cent soixante-quatre (40.518.864) actions de classe D seront réservées pour l'exercice de cent mille (100.000) warrants donnant le droit de souscrire à quatre cent cinq mille cent quatre vingt-neuf (405.189) actions de classe D et quarante millions cent treize mille six cent soixante-quinze (40.113.675) YFCPECs de classe D par warrant et chaque YFCPEC émis suite à l'exercice d'un warrant sera convertible en une action de classe D de sorte que quarante millions cent treize mille six cent soixante-quinze (40.113.675) actions de classe D sont réservées à la conversion de quarante millions cent treize mille six cent soixante-quinze (40.113.675) YFCPECs de classe D émis suite à l'exercice de cent mille (100.000) warrants, et (vi) six millions (6.000.000) d'actions dont la classe sera déterminée par le conseil d'administration en vue de la souscription par des employés (ou d'autres personnes fournissant des services au Groupe LuxCo) en rapport avec tout programme ou plan d'incitation.

Afin d'éviter tout doute, les actionnaires renoncent expressément à tout droit de souscription préférentiel qu'ils peuvent avoir concernant les émissions d'actions prévues ci-dessus.

Une augmentation de capital intervenue dans les limites du capital autorisé sera constatée par un acte notarié à la demande du conseil d'administration ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et les paiements."

(II) Sur la base des pouvoirs accordés au conseil d'administration de la Société tel que décrits sous I. ci-dessus, et plus particulièrement du point (vi) du paragraphe 4 de l'article 5 des statuts de la Société, la Société a par le Procès-Verbal pris par le conseil d'administration le 21 janvier 2010 émis quarante-sept mille huit cent dix-huit (47.818) actions de classe D intégralement payées d'une valeur nominale d'un Euro (1€) chacune, pour un prix total d'émission de quarante-sept mille huit cent dix-huit Euros (€ 47.818) contre un apport en numéraire d'un montant de quarante-sept mille huit cent dix-huit Euros (€ 47.818).

(III) En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant de quarante-sept mille huit cent dix-huit Euros (€ 47.818) par l'émission d'un total de quarante-sept mille huit cent dix-huit (47.818) actions de classe D de la Société. Suite à une telle augmentation de capital social, le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à dix millions deux cent soixante-seize mille cent six Euros (€ 10.276.106) divisé en huit millions cent quarante-six mille sept cent cinquante-cinq (8.146.755) actions de classe A, un million sept cent cinquante mille (1.750.000) actions de classe B, trois cent trente et un mille cinq cent trente-trois (331.533) actions de classe C et quarante-sept mille huit cent dix-huit (47.818) actions de classe D (ensemble "les actions") ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (€ 1)."

Preuve du paiement à la Société a été montrée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunération ou frais sous quelque forme que se soit qui devront être supportés par la Société suite à l'augmentation de son capital social sont estimés à € 1.400,-.

Fait à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce document à la personne comparante elle a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une version française, qu'à la demande de la même comparante en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Stemper, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 janvier 2010. Relation: EAC/2010/997. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2010.

B. MOUTRIER.

Référence de publication: 2010019204/168.

(100013327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Lux-World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 48.864.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 janvier 2010, numéro 2010/0058 du répertoire, enregistré à Capellen, le 22 janvier 2010, relation: CAP/2010/237, que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-WORLD FUND, ayant son siège social à Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, prêté, en date du 12 octobre 1994, publié au Mémorial C, numéro 451 du 11 novembre 1994, a pris entre autres les résolutions suivantes:

- l'Assemblée a procédé à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2011:

M. Jean-Claude FINCK, président

M. Ernest CRAVATTE, vice-président

M. Rodolphe BELLI, administrateur

M. Michel BIREL, administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

M. Guy HOFFMANN, administrateur

M. Guy ROSSELJONG, administrateur

Mme Françoise THOMA, administrateur.

- l'Assemblée a procédé à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2011.

Bascharage, le 28 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2010020564/29.

(100015862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Comcell Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 114.587.

Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au Siège social à Luxembourg le 21 Janvier 2010 à 12h00.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de révoquer de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Jean-Christophe VIGUIER, demeurant 10, rue de Lenningen L-5411 Canach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010020565/16.

(100016000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

responsAbility BOP Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.074.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 janvier 2010 a décidé de renouveler le mandat de KPMG Audit en tant que réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2010020566/14.

(100016012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.918.

STATUTES

In the year two thousand and nine on the eighteenth of December,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

CME Group Inc., a company existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office in Delaware c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Internal Revenue Service under tax identification number 36-4459170,

here represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in professionally Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 4 December 2009.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, required the undersigned notary to record the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a société à responsabilité limitée under the name of "Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000) represented by one hundred twenty (120) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100) each.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

Art. 7. Shares. Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The Board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the company. The Company will be bound towards third parties by the signature of any two managers or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. General meeting of shareholders or Resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 20. Allocation of profits. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Amendments to the articles of incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 24. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Subscription and Payment

All of the one hundred twenty (120) shares are subscribed by CME Group Inc., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
2. The sole partner resolves to set the number of managers at four (4) and to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:
 - James. E. Parisi, manager, born on 1st January 1965 in Montclair, New Jersey, United States of America, residing in 1090 Winding Glen Ct. Carol Stream, IL 60188, United States of America;
 - Kathleen M. Cronin, manager, born on 26 December 1963 in Montclair, New Jersey, United States of America, residing in 2660 North Southport, Chicago, Illinois, 60614, United States of America;
 - Kimberly S. Taylor, manager, born on 8 June 1961 in Cadillac, Michigan, United States of America, residing in 11200 Hiawatha Lane, Indian Head Park, Illinois, 60525 United States of America;
 - Christophe Fender, manager, born on 10 July 1965 in Strasbourg, France, with professional address in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CME Group Inc., une société existante sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Delaware c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Internal Revenue Service sous le numéro fiscal 36-4459170,

ici représentée par Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 décembre 2009.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) représenté par cent vingt (120) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L' (les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion,

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y-compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de deux gérants ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Souscription et Libération

L'intégralité des cent vingt (120) parts sociales sont souscrites par CME Group Inc., prénommée.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille Livres Sterlings (GBP 12.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
2. L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à quatre (4) et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - James. E. Parisi, gérant, né le 1^{er} janvier 1965 à Montclair, New Jersey, Etats Unis d'Amérique, demeurant à 1090 Winding Glen Ct. Carol Stream, IL 60188, Etats Unis d'Amérique;
 - Kathleen M. Cronin, gérant, née le 26 décembre 1963 à Montclair, New Jersey, Etats Unis d'Amérique, demeurant à 2660 North Southport, Chicago, Illinois, 60614, Etats Unis d'Amérique;
 - Kimberly S. Taylor, gérant, née le 8 juin 1961 à Cadillac, Michigan, Etats Unis d'Amérique, demeurant à 11200 Hiawatha Lane, Indian Head Park, Illinois, 60525, Etats Unis d'Amérique;

- Christophe Fender, gérant, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg, France, demeurant professionnellement à 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. KREMER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC / 2009 / 56446. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010019620/372.

(100013804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

DIT Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 151.800,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.502.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2010:

- Est nommée gérant de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant Mr Rolf Caspers.

- Le mandat de nouveau gérant prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour le Conseil de la gérance

Signatures

Référence de publication: 2010020567/16.

(100016028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

DIT Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.489.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2010:

- Est nommée gérant de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant Mr Rolf Caspers.

- Le mandat de nouveau gérant prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour le Conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2010020568/15.

(100016032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Jade Portfolio 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.001,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 131.455.

—
In the year two thousand nine, the twenty-eighth day of December,

Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Jade Portfolio 1 S.à r.L, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.455 and having a share capital of eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on August 20, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2280 of October 11, 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on September 7, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2723 of November 27, 2007.

There appeared:

Jade Management Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.859 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Regis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) represented by eight hundred thousand (800,000) shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to eight hundred thousand and one Euro (EUR 800,001.-) by way of the creation and issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind and in cash.

3. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-) represented by eight hundred thousand (800,000) shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to eight hundred thousand and one Euro (EUR 800,001.-) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one (1) new share having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in the amount of four hundred ninety thousand euro (EUR 490,000.-) and by a contribution in kind consisting of (i) receivables in an amount of sixteen thousand ninety-five euro and five cents (EUR 16,095.05) that the Sole Shareholder has against the Company, (ii) receivables in an amount of eight million four hundred sixty-six thousand seven hundred thirty-five euro and ninety-three cents (EUR 8,466,735.93), and (iii) receivables in an amount of thirty-one million forty-three thousand nine hundred ninety-eight euro and thirteen cents (EUR 31,043,998.13), ((i) to and including (iii) are hereafter collectively referred to as the Jade Receivables).

The contribution in cash and in kind of the Jade Receivables in an aggregate amount of forty million sixteen thousand eight hundred twenty-nine euro and eleven cents (EUR 40,016,829.11) from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of one Euro (EUR 1.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of forty million sixteen thousand eight hundred twenty-eight euro and eleven cents (EUR 40,016,828.11) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Jade Receivables is evidenced by inter alia, (i) the interim accounts of the Sole Shareholder dated as of December 28, 2009 and signed for approval by the management of the Sole Shareholder and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim accounts dated as of December 28, 2009 (the Interim Accounts) show receivables in an amount of at least sixteen thousand ninety-five Euro five cents (EUR 16,095.05) payable by the Company to the Sole Shareholder (the Company Receivable);

- the attached Interim Accounts show receivables in an amount of at least eight million four hundred sixty-six thousand seven hundred thirty-five euro and ninety-three cents (EUR 8,466,735.93) payable to the Sole Shareholder;

- the attached Interim Accounts show receivables in an amount of at least thirty-one million forty-three thousand nine hundred ninety-eight euro and thirteen cents (EUR 31,043,998.13) payable to the Sole Shareholder;

- the Sole Shareholder is the owner of the Jade Receivables, is solely entitled to the Jade Receivables and possesses the power to dispose of the Jade Receivables;

- the Jade Receivables are certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaines, liquides et exigibles);

- based on generally accepted accountancy principles the Jade Receivables contributed to the Company per the attached Interim Accounts are of thirty-nine million five hundred twenty-six thousand eight hundred twenty-nine euro and eleven cents (EUR 39,526,829.11) and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Jade Receivables contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Jade Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Jade Receivables by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Jade Receivables; and

- the Company Receivable will, upon its contribution to the Company, be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at eight hundred thousand and one Euro (EUR 800,001.-), represented by eight hundred thousand and one (800,001) shares of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are collectively referred to as the "Shareholders". "

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour de décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Jade Portfolio 1 S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.455, ayant un capital social de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Me Martine Schaeffer, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 2280 du 11 octobre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par Me Martine Schaeffer, en date du 7 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 2723 du 27 novembre 2007.

A comparu:

Jade Management Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.859 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1,-) afin de le porter de son montant actuel de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à huit cent mille un euros (EUR 800.001,-) par la création et l'émission de une (1) part sociale nouvellement émise, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération intégrale des parts sociales nouvellement émises au point 1. de l'ordre du jour ci-dessus par un apport en nature et en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. de l'ordre du jour ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1,-) afin de le porter de son montant actuel de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à huit cent mille un euros (EUR 800.001,-) par la création et l'émission de une (1) part sociale nouvellement émise, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Ainsi, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale nouvellement émise ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et accepte de les libérer entièrement par une contribution en numéraire d'un montant total de quatre cents quatre-vingt-dix mille euros (EUR 490.000,-) et en nature se composant (i) de créances d'un montant de seize mille quatre-vingt-quinze euros cinq centimes (EUR 16.095,05) que l'Associé Unique détient contre la Société, (ii) de créances d'un montant de huit millions quatre cent soixante six mille sept cent trente-cinq euros quatre-vingt-treize centimes (EUR 8.466.735,93), et (iii) de créances d'un montant de trente et un millions quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros treize centimes (31.043.998,13) ((i) à et incluant (iii) ci-après les Créances Jade)

L'apport en numéraire et en nature des Créances Jade d'un montant total de quarante millions seize mille huit cent vingt-neuf euros onze centimes (EUR 40.016.829,11) de l'Associé Unique à la Société serait affecté tel que suit:

(i) un montant de un euro (EUR 1,-) sera affecté au compte nominal du capital social de la Société; et

(ii) un montant de quarante millions seize mille huit cent vingt-huit euros onze centimes (EUR 40.016.828,11) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Créances Jade est démontré par, inter alia, (i) les comptes intérimaires de l'Associé Unique en date du 28 décembre 2009, approuvés et signés par le conseil de gérance de l'Associé Unique et (ii)

un certificat émis et approuvé par le conseil de gérance de l'Associé Unique. Il résulte de ce certificat, et en date de ce certificat, que:

- les comptes intérimaires ci-joint en date du 28 décembre 2009 (les Comptes Intérimaires) montrent des créances d'un montant d'au moins seize mille quatre-vingt-quinze euros cinq centimes (EUR 16.095,05) dû par la Société à l'Associé Unique (la Créance de la Société);
- les Comptes Intérimaires ci-joint montrent des créances d'un montant d'au moins huit millions quatre cent soixante six mille sept cent trente-cinq euros quatre-vingt-treize centimes (EUR 8.466.735,93) dû à l'Associé Unique;
- les Comptes Intérimaires ci-joint montrent des créances d'un montant d'au moins trente-et-un millions quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros treize centimes (31.043.998,13) dû à l'Associé Unique;
- L'Associé Unique est l'unique titulaire des Créances Jade, et peut librement disposer de ces créances;
- Les Créances Jade sont certaines, liquides et exigibles en date due sans pénalité aucune;
- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, les Créances Jade apportés à la Société conformément aux Comptes Intérimaires sont d'une valeur d'au moins trente-neuf millions cinq cent vingt-six mille huit cent vingt-neuf euros onze centimes (EUR 39.526.829,11) et, depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;
- les Créances Jade apportés à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société et ne sont grevées d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;
- toutes les formalités requises au Grand Duché de Luxembourg consécutives à la cession des Créances Jade ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et, suite à l'apport des Créances Jade par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra titulaire des Créances Jade; et
- suite à l'apport fait à la Société, la Créance de la Société sera éteinte par voie de confusion tel que stipulé à l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

Ledit certificat ainsi qu'une copie des Comptes Intérimaires, après signature "ne varietur" par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à huit cent mille un euros (EUR 800.001,-) représenté par huit cent mille une (800.001) par sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1;-) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés"."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58041. Reçu soixante-quinze euros (75 euros).

Le Receveur (signé): R. JUNGERS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010019206/225.

(100013353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Kumba International Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 45.055.

—
Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société en date du 5 novembre 2009:

M. Timotheus Servaas Smit avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg est élu au conseil d'administration de la société avec effet à partir du 2 novembre 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2010020571/14.

(100016048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Getral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 96.608.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
des actionnaires de la société GETRAL S.A., qui s'est tenue à Luxembourg en date du 16 octobre 2009.*

L'assemblée décide

De rayer la société Eliolux S.A. comme commissaire aux comptes.

De nommer comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015 la société:
Premium Advisory Partners S.A.

126, rue Cents
L-1319 Luxembourg
RC B 136.449

De renouveler les administrateurs jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2015:

Monsieur Marco Sgreccia
Monsieur Fabio Marochi
Monsieur Gianfranco Sgreccia

De renouveler les administrateurs-délégués jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2015:

Monsieur Fabio Marochi
Monsieur Marco Sgreccia

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Pour la société
Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010020572/28.

(100015969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Agence Immobilière Weckbecker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 93.484.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
de la société Agence immobilière Weckbecker S.A., qui s'est tenue à Luxembourg en date du 21 juillet 2009.*

L'assemblée décide:

De renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 et de changer l'adresse de l'administrateur:

Véronique Hoesdorff, 37, Domaine op Hals L-3376 Leudelange

D'accepter la démission de l'administrateur-délégué avec effet au 21 juillet 2009:

Lucie Schumacher

De nommer comme administrateur-délégué pour une période jusqu'à l'assemblée générale en 2014:
Véronique Hoesdorff 37, Domaine op Hals L-3376 Leudelange Né le 27/12/1973 à Luxembourg
D'accepter la démission de Eliolux S.A. comme commissaire aux comptes.
De nommer comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014:
René Moris 28, am Bounert L-6975 Rameldange
Né le 22 mars 1948 à Luxembourg
La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010020574/26.

(100016041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Rock-It Cargo Logistics II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 149.772.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Rock-It Cargo Logistics S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.576,

hereby represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy established under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Rock-It Cargo Logistics II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.772 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on 20 November 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) so as to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

2. To issue with a total share premium of four hundred seventy-six thousand nine hundred sixty-seven Euro (EUR 476,967.-), one hundred (100) new shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase;

3. To accept the subscription of one hundred (100) new shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) by Rock-It Cargo Logistics S.à r.l., having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.576 ("RIC Logistics"), by a contribution in kind consisting of a number of shares corresponding to 24.9% participation RIC Logistics holds in CargoLive, S. de RL de C.V. (the "Mexican JV"), a joint venture between the RIC Logistics, Rock-It Cargo International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.463, and Waiver South America Participacoes Ltda., a company incorporated and existing under the laws of

Brazil, having its principal office at Rua Julio Ribeiro, 202, Bonsucesso, City of Rio de Janeiro, State of Rio de Janeiro, Zip Code 21040-330, Brazil, enrolled with the CNPJ/MF under N°08.571.159/0001-78, and to allocate such new shares to RIC Logistics;

4. To amend article 6.1, first paragraph, of the Company's Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3); and

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) so as to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue with a total share premium of four hundred seventy-six thousand nine hundred sixty-seven Euro (EUR 476,967.-), one hundred (100) new shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

Subscription / Payment

There now appears Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of RIC Logistics, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of RIC Logistics, prenamed, to one hundred (100) new shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a number of shares corresponding to 24.9% participation RIC Logistics holds in the Mexican JV, (the "Contribution").

For the purpose of registration, the Contribution has been valued at a net aggregate amount of four hundred seventy-seven thousand sixty-seven Euro (EUR 477,067.-).

RIC Logistics, acting through its duly appointed attorney, declares that the Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by RIC Logistics of the Contribution has been given to the Company.

The Company, acting through its duly appointed attorney, declares that the value of the Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 30 December 2009, signed by Mrs. Petra Dunselman and Mrs. Zamyra Cammans, in their capacity as managers of the Company, on the basis of a pro forma balance sheet of RIC Logistics as at the date of the Contribution, which declaration of contribution will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription of the one hundred (100) new shares by RIC Logistics with a share premium of four hundred seventy-six thousand nine hundred sixty-seven Euro (EUR 476,967.-) and to accept payment in full for such new shares and such share premium by a contribution in kind consisting of a number of shares corresponding to 24.9% participation RIC Logistics holds in the Mexican JV and to allocate such one hundred (100) new shares to RIC Logistics.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6.1, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up share capital

The Company's corporate share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up. "

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Rock-It Cargo Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.576,

ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Rock-It Cargo Logistics II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.772, constituée par acte du notaire soussigné en date du 20 septembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent Euro (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de douze mille six cent Euro (EUR 12.600,-) représenté par douze mille six cent (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Emission avec une prime d'émission totale de quatre cent soixante-seize mille neuf cent soixante-sept Euro (EUR 476.967,-), de cent (100) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de cent (100) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, par Rock-It Cargo Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.576 ("RIC Logistics"), agissant en sa qualité de souscripteur, par apport en nature correspondant à un nombre d'actions correspondant à 24,9% de la participation de RIC Logistics dans Cargolive, S. de RL de C.V. (la "Mexican JV"), une joint-venture entre RIC Logistics, Rock-It Cargo International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.463, et Waiver South America Participacoes Ltda., une société constituée selon les lois du Brésil, ayant son siège principal à Rua Julio Ribeiro, 202, Bonsucesso, ville de Rio de Janeiro, état de Rio de Janeiro, Zip Code 21040-330, Brésil, enregistrée auprès de CNPJ/MF sous N°08.571.159/0001-78, et allocation de ces nouvelles parts sociales à RIC Logistics.

4. Modification de l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent Euro (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de douze mille six cent Euro (EUR

12.600,-) représenté par douze mille six cent (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission totale de quatre cent soixante-seize mille neuf cent soixante-sept Euro (EUR 476.967.-), cent (100) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription / Paiement

Ensuite comparait Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prémentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de RIC Logistics, prémentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de RIC Logistics à cent (100) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature correspondant à un nombre d'actions correspondant à 24,9% de la participation de RIC Logistics dans La Mexican JV (l'"Apport").

Pour les besoins de l'enregistrement, l'Apport a été évalué à un montant net de quatre cent soixante-dix-sept mille soixante-sept Euro (EUR 477.067.-).

RIC Logistics, représentée par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété par RIC Logistics de l'Apport a été donnée à la Société.

La Société, agissant par le biais de son mandataire déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration d'apport ("Declaration of Recipient Company") établie et signée le 30 décembre 2009 par Mme Petra Dunselman et Mme Zamyra Cammans, gérants de la Société, sur base d'un bilan intérimaire de RIC Logistics en date de l'Apport, laquelle déclaration d'apport restera attachée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription de ces cent (100) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, avec une prime d'émission totale de quatre cent soixante-seize mille neuf cent soixante-sept Euro (EUR 476.967.-), par RIC Logistics et d'accepter de libérer entièrement chaque nouvelle part sociale par apport en nature correspondant à un nombre d'actions correspondant à 24,9% de la participation de RIC Logistics dans La Mexican JV et d'attribuer ces cent (100) nouvelles parts sociales à RIC Logistics.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (€ 2.000,-).

Déclaration

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2010. Relation: EAC/2010/397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010019748/207.

(100014422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Capital Tradition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 88.186.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée le 26 janvier 2010 à la société en date du 26 janvier 2010 que Premium Investment Partners S.A., ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents a démissionné de son poste comme commissaire aux comptes de la société avec effet avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010020575/14.

(100016080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Occidental Ampersand Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 275.531,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.034.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Occidental Ampersand Holding, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.034 (the Company), which has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on February 11, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 650, dated March 25, 2009, page 31187, and which articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 14, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2332, dated November 30, 2009, page 111917 (the Articles),

THERE APPEARED:

1) Occidental Hotels Management B.V., a private limited company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 33293888 (OHMBV), here represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 29, 2009;

2) Occidental Properties B.V., a private limited company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 33293886 (OPBV), here represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 29, 2009;

3) Sotelur Internacional B.V., a private limited company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 33300826 (SIBV), here represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 29, 2009;

4) Occidom B.V., a private limited company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 33293886 (Occidom), here represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 29, 2009;

5) Intertel Group B.V., a private limited company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 33300826

(IGBV), here represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 29, 2009;

OHMBV, OPBV, SIBV, Occidom and IGBV are hereafter collectively referred as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Shareholders represent the entire share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-eight thousand three hundred ninety-six euro (EUR 28,396) in order to bring the Company's share capital from its present amount of two hundred forty-seven thousand one hundred thirty-five euro (EUR 247,135) represented by two hundred forty-seven thousand one hundred thirty-five (247,135) sharequotas with a par value of one euro (EUR 1) each, to two hundred seventy-five thousand five hundred thirty-one euro (EUR 275,531) by the issuance of twenty-eight thousand three hundred ninety-six (28,396) sharequotas with a par value of one euro (EUR 1) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above.

3. Subsequent amendment to article 6 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 above.

4. Amendment to the shareholder register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-eight thousand three hundred ninety-six euro (EUR 28,396) in order to bring the Company's share capital from its present amount of two hundred forty-seven thousand one hundred thirty-five euro (EUR 247,135) represented by two hundred forty-seven thousand one hundred thirty-five (247,135) sharequotas with a par value of one euro (EUR 1) each, to two hundred seventy-five thousand five hundred thirty-one euro (EUR 275,531) by the issuance of twenty-eight thousand three hundred ninety-six (28,396) sharequotas with a par value of one euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

1. Occidental Hotels Management B.V., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to five thousand two hundred (5,200) sharequotas and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting of sixty-eight thousand seven hundred fifty (68,750) shares it holds in Inversora Internacional Hotelera, S.A., a company incorporated and organized under the laws of the Dominican Republic, with registered office at Ave. Sarasota No. 65, Ens. Bella Vista (IIH) (the IHH Shares 1).

The contribution in kind of the IHH Shares 1 to the Company, having an aggregate net book value of at least five million two hundred thousand three hundred sixty-five euro (EUR 5,200,365) is to be allocated as follows:

- an amount of five thousand two hundred euro (EUR 5,200) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of five million one hundred ninety-five thousand one hundred sixty-five euro (EUR 5,195,165) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The evidence of the value of the IHH Shares 1 has been produced to the undersigned notary by a management certificate issued by the management of OHMBV stating that:

"The net book value of the Contributed Shares is at least five million two hundred thousand three hundred sixty-five euro (EUR 5,200,365)."

2. Intertel Group B.V., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to fifteen thousand six hundred and one (15,601) sharequotas and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting of two hundred six thousand two hundred forty-five (206,245) shares it holds in IIH (the IHH Shares 2).

The contribution in kind of the IHH Shares 2 to the Company, having an aggregate net book value of at least fifteen million six hundred thousand seven hundred seventeen euro (EUR 15,600,717) is to be allocated as follows:

- an amount of fifteen thousand six hundred and one euro (EUR 15,601) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of fifteen million five hundred eighty-five thousand one hundred sixteen euro (EUR 15,585,116) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The evidence of the value of the IHH Shares 2 has been produced to the undersigned notary by a management certificate issued by the management of IGBV stating that:

"The net book value of the Contributed Shares is at least fifteen million six hundred thousand seven hundred seventeen euro (EUR 15,600,717)."

3. Soteltur Internacional B.V., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to seven thousand five hundred ninety-five (7,595) sharequotas and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting of (i) forty-nine (49) class I shares and twenty-four (24) Class II shares it holds in Asesoría y Servicios Riviera, S.A. de C.V., a company incorporated and organized under the laws of Mexico, with registered office at Federal Highway Chetumal Puerto Juarez Km. 282 Number 307, Post Box 77710, Cancún, Quintana Roo, Mexico (ASR) (the ASR Shares) and (ii) twenty-eight thousand four hundred (28,400) ordinary shares it holds in Dessarrollo Flamenco Riviera, S.A. de C.V., a company incorporated and organized under the laws of Mexico, with registered office at Federal Highway Chetumal Puerto Juarez Km. 282 Number 307, Post Box 77710, Cancún, Quintana Roo, Mexico (the DFR Shares).

The contribution in kind of the ASR Shares and the DFR Shares to the Company, having an aggregate net book value of at least seven million five hundred ninety-four thousand one hundred eighty-eight euro (EUR 7,594,188) is to be allocated as follows:

- an amount of seven thousand five hundred ninety-five euro (EUR 7,595) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of seven million five hundred eighty-six thousand five hundred ninety-three euro (EUR 7,586,593) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The evidence of the value of the ASR Shares and the DFR Shares has been produced to the undersigned notary by a management certificate issued by the management of SIB V stating that:

"The net book value of the Contributed Shares is at least seven million five hundred ninety-four thousand one hundred eighty-eight euro (EUR 7,594,188)."

Such management certificate after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the capital increase, as follows:

SHAREHOLDERS	NUMBER OF SHAREQUOTAS
Occidental Hotels Management B.V.	27,320
Occidental Properties B.V.	142,068
Soteltur Internacional B.V.	25,100
Occidom B.V.	36,557
Intertel Group B.V.	44,486
Total:	<u>275,531</u>

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 paragraph 1 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

"The corporate capital is set at two hundred seventy-five thousand five hundred thirty-one euro (EUR 275,531) by the issuance of twenty-eight thousand three hundred ninety-six (28,396) sharequotas with a par value of one euro (EUR 1) each."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Intertrust Luxembourg to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Tax provision

The Company will apply, to the extent provided under Luxembourg law, the provisions contained in Articles 1 to 13 of the Council Directive 90/434/EEC of 23 July 1990 on the common system of taxation applicable to mergers, divisions, transfers of assets and exchanges of shares concerning companies of different Member States to the capital contributions referred herein.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately 7,000.- EUR.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, such persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour de décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Occidental Ampersand Holding, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.034 (la Société), qui a été constituée suivant un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 11 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 650 du 25 mars 2009, page 31187, et dont les statuts ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 14 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2332 du 30 novembre 2009, page 111917 (les Statuts),

ONT COMPARU:

1) Occidental Hotels Management B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33293888 (OHMBV), ici représentée par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2009;

2) Occidental Properties B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33293886 (OPBV), ici représentée par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2009;

3) Soteltur Internacional B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33300826 (SIBV), ici représentée par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2009;

4) Occidom B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33293886 (Occidom), ici représentée par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2009;

5) Intertel Group B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33300826 (IGBV), ici représentée par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2009;

OHMBV, OPBV, SIBV, Occidom et IGBV sont collectivement désignés ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés représentent la totalité du capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-seize euros (EUR 28.396) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille cent trente-cinq euros (EUR 247.135), représenté par deux cent quarante-sept mille cent trente-cinq (247.135) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à deux cent soixante-quinze mille cinq cent trente-et-un euros (EUR 275.531) par l'émission de vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-seize (28.396) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 6 paragraphe 1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-seize euros (EUR 28.396) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille cent trente-cinq euros (EUR 247.135), représenté par deux cent quarante-sept mille cent trente-cinq (247.135) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à deux cent soixante-quinze mille cinq cent trente et un euros (EUR 275.531) par l'émission de vingt-huit mille trois cent quatre-vingt seize (28.396) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'acter la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

1. Occidental Hotels Management B.V., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq mille deux cents (5.200) parts sociales et les libérer intégralement par un apport en nature composé de soixante-huit mille sept cent cinquante (68.750) actions qu'elle détient dans Inversora Internacional Hotelera, S.A., une société constituée et régie par les lois de la République dominicaine, ayant son siège social à Ave. Sarasota No. 65, Ens. Bella Vista (IIH) (les Actions IHH 1).

L'apport en nature des Actions IHH 1 à la Société, d'une valeur comptable nette totale d'au moins cinq millions deux cent mille trois cent soixante cinq euros (EUR 5.200.365) sera affecté comme suit:

- un montant de cinq mille deux cents euros (EUR 5.200) sera affecté au compte capital social de la Société; et
- un montant de cinq millions cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante-cinq euros (EUR 5.195.165) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de la valeur des Actions IHH 1 a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de gestion émis par la gérance de OHMBV qui indique que:

"La valeur nette comptable des Actions Apportées est d'au moins cinq millions deux cent mille trois cent soixante-cinq euros (EUR 5.200.365)."

2. Intertel Group B.V., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quinze mille six cent une (15.601) parts sociales et les libérer intégralement par un apport en nature composé de deux cent six mille deux cent quarante-cinq (206.245) actions qu'elle détient dans IIH (les Actions IHH 2).

L'apport en nature des Actions IHH 2 à la Société, d'une valeur comptable nette totale d'au moins quinze millions six cent mille sept cent dix-sept euros (EUR 15.600.717) sera affecté comme suit:

- un montant de quinze mille six cent un euros (EUR 15.601) sera affecté au compte capital social de la Société; et
- un montant de quinze millions cinq cent quatre-vingt cinq mille cent seize euros (EUR 15.585.116) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de la valeur des Actions IHH 2 a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de gestion émis par la gérance de IGBV qui indique que:

"La valeur nette comptable des Actions Apportées est d'au moins quinze millions six cent mille sept cent dix-sept euros (EUR 15.600.717)."

3. Soteltur Internacional B.V., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze (7.595) parts sociales et les libérer intégralement par un apport en nature composé de (i) quarante-neuf (49) actions de classe I et vingt-quatre (24) actions de Classe II qu'elle détient dans Asesoría y Servicios Riviera, S.A. de C.V., une société constituée et régie par les lois du Mexique, ayant son siège social à Federal Highway Chetumal Puerto Juarez Km. 282 Number 307, Post Box 77710, Cancun, Quintana Roo, Mexique (ASR) (les Actions ASR) et (ii) vingt-huit mille quatre cents (28.400) actions qu'elle détient dans Dessarrollo Flamenco Riviera, S.A. de C.V., une société constituée et régie par les lois du Mexique, ayant son siège social à Federal Highway Chetumal Puerto Juarez Km. 282 Number 307, Post Box 77710, Cancun, Quintana Roo, Mexique (les Actions DFR).

L'apport en nature des Actions ASR et des Actions DFR à la Société, d'une valeur comptable nette totale d'au moins sept millions cinq cent quatre-vingt quatorze mille cent quatre-vingt huit euros (EUR 7.594.188) sera affecté comme suit:

- un montant de sept mille cinq cent quatre-vingt quinze euros (EUR 7.595) sera affecté au compte capital social de la Société; et
- un montant de sept millions cinq cent quatre-vingt six mille cinq cent quatre-vingt treize euros (EUR 7.586.593) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de la valeur des Actions ASR et des Actions DFR a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de gestion émis par la gérance de SIBV qui indique que:

"La valeur nette comptable des Actions Apportées est d'au moins sept millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 7.594.188)."

Ledit certificat de gestion, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés décident d'enregistrer que, suite à l'augmentation du capital social, l'actionariat dans la Société se présente comme suit:

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Occidental Hotels Management B.V.	27.320
Occidental Properties B.V.	142.068
Soteltur Internacional B.V.	250.100
Occidom B.V.	36.557
Intertel Group B.V.	44.486
Total:	<u>275.531</u>

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 6, paragraphe 1 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

"Le capital social est fixé à deux cent soixante-quinze mille cinq cent trente et un euros (EUR 275.531) par l'émission de vingt-huit mille trois cent quatre-vingt seize (28.396)parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus, et accordent par le présent acte pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou tout employée de Intertrust Luxembourg pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Disposition fiscale

La Société appliquera, dans la mesure où cela est prévu par le droit luxembourgeois, les dispositions des articles 1 à 13 de la Directive du Conseil 90/434/EEC du 23 juillet 1990 portant sur le système d'imposition commun applicable aux fusions, divisions, transferts d'actifs et échanges d'actions concernant des sociétés des différents Etats Membres aux apports de capital prévus aux présentes.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est d'environ 7.000,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, ces dernières ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 04 janvier 2010. Relation: LAC/2010/140. Reçu soixante quinze euros (75 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010019321/312.

(100013398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Panza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 125.725.

—
EXTRAIT

Premium Advisory Partners S.A. a décidé de ne pas accepter le mandat de commissaire aux comptes et de démissionner avec effet rétroactif au 21 août 2009.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Mandataires

Référence de publication: 2010020576/14.

(100016092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Match.com Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 23.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 137.803.

—
EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé de la Société, en date du 25 janvier 2010:

1. La démission de Monsieur Steven Hurst, de son mandat de gérant de catégorie A, a été acceptée avec effet au 18 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010020577/16.

(100015446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Kar-Tess Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 18.031.

In the year two thousand and nine, on the second day of December.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "KAR-TESS HOLDING S.A.", a société anonyme having its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 18031), incorporated by a notarial deed on December 17, 1980, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 24 of 6 February 1981 (the "Company"). The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed of Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on May 18, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1177 of June 16, 2009.

The meeting is declared open at 04.00 p.m. and is presided by Mrs Danielle SCHROEDER, company manager, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Sabrina MESQUITA DE SOUSA, employee, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The meeting elects as scrutineer Mr Antoine HIENTGEN, economist, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Amendment of the last paragraph of article five of the articles of incorporation which reads as follows:

"In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to reimburse the shareholder

(s), to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve by a resolution of the shareholders."

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

V) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the general meeting of shareholders adopts unanimously the following resolution:

First resolution

The extraordinary general meeting decides to amend the last paragraph of article five of the articles of incorporation which reads as follows:

" **Art. 5. (Last paragraph).** In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to reimburse the shareholder(s), to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve by a resolution of the shareholders."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "KAR-TESS HOLDING S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 18031), constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 6 février 1981 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié reçu par Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 18 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1177 du 16 juin 2009.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Danielle SCHROEDER, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée Madame Sabrina MESQUITA DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

"En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour rembourser le(s) actionnaire(s), pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à son/ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale par décision de l'assemblée générale des actionnaires."

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le dernier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. (dernier alinéa).** En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour rembourser le(s) actionnaire(s), pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à son/ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale par décision de l'assemblée générale des actionnaires."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, S. Mesquita De Sousa, A. Hientgen, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 10 décembre 2009. Relation: RED/2009/1331. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 26 janvier 2010.

E. DELOSCH.

Référence de publication: 2010019662/120.

(100014365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

AVMF Lux SPV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.569.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 26 janvier 2010

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté la démission de Monsieur James C. Zelter de ses fonctions de gérant de classe A avec effet au 26 janvier 2010.

L'associé unique de la Société a nommé Monsieur Joseph D. Glatt, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique en qualité de gérant de classe A avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Abraham Katz, gérant de classe A
- Joseph D. Glatt, gérant de classe A
- Alexis Kamarowsky, gérant de classe B
- Federigo Cannizzaro di Belmontino, gérant de classe B
- Jean-Marc Debaty, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AVMF Lux SPV S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010020579/24.

(100015451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

SVMF Lux SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.568.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 26 janvier 2010

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté la démission de Monsieur James C. Zelter de ses fonctions de gérant de classe A avec effet au 26 janvier 2010.

L'associé unique de la Société a nommé Monsieur Joseph D. Glatt, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique en qualité de gérant de classe A avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Abraham Katz, gérant de classe A
- Joseph D. Glatt, gérant de classe A
- Alexis Kamarowsky, gérant de classe B
- Federigo Cannizzaro di Belmontino, gérant de classe B
- Jean-Marc Debaty, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SVMF Lux SPV S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010020581/24.

(100015453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Vietnam Resource Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.089.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 25 janvier 2010

En date du 25 janvier 2010, l'associé unique a nommé Monsieur David Frank Woodhouse, né le 28 février 1961 à Toronto, Australie, ayant son adresse professionnelle au 28 Thanh Nien Road, 11th Floor, Hanoi, Vietnam, en qualité de gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En outre, l'associé unique a décidé de reclasser le gérant actuel de la Société, John Shrimpton, en tant que gérant de catégorie B.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- David Frank Woodhouse, gérant de catégorie A;
- John Shrimpton, gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010020582/21.

(100015456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Charterhouse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.150.

—
EXTRAIT

Ce document est établi en vue de mettre à jour les informations au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants B de la Société, Madame Carla Alves Silva et Monsieur Harald Charbon, qui ont désormais leur adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010020584/18.

(100015505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Boston Mere Property Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.225.

-
- La démission de Monsieur Jean-François DETAILLE de son mandat d'Administrateur est acceptée.
 - Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé en tant que nouvel Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean-François DETAILLE, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2014.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Pour copie conforme

BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS S.A.

I. SCHUL / F. GASPERONI

Director / Director

Référence de publication: 2010020585/16.

(100015509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Jade Portfolio 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.100,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 131.441.

—

In the year two thousand nine, the twenty-eighth day of December,
Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Jade Portfolio 2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.441 and having a share capital of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) (the Company). The Company has been incorporated on August 20, 2007 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -2274 of October 11, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 12, 2007 pursuant to a deed

of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2835 of December 7, 2007.

There appeared:

1. Jade Management Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.859 and having a share capital of one million Euro (EUR 1,000,000.-),

hereby represented by Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

2. BGP Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795, having a share capital of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-),

hereby represented by Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing parties referred to under items 1. and 2. above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That eighteen thousand (18,000) class A shares of the Company and eighty-two thousand (82,000) class B shares of the Company all such shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiving of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by eighteen thousand (18,000) class A shares (the Class A Shares) and eighty-two thousand (82,000) class B shares (the Class B Shares) having a par value of one Euro (EUR 1.-) each to one hundred thousand and one hundred Euro (EUR 100,100.-) by way of the creation and issuance of eighteen (18) Class A Shares and eighty-two (82) Class B Shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

3. Subscription to and payment of the newly created and issued shares as specified under item 2. above by a contribution in kind and in cash.

4. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by eighteen thousand (18,000) Class A Shares and eighty-two thousand (82,000) Class B Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each to one hundred thousand one hundred Euro (EUR 100,100.-) by way of the creation and issuance of eighteen (18) Class A Shares and eighty-two (82) Class B Shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, BGP Investment S.à r.l., hereby declares that it subscribes to eighteen (18) Class A Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) and fully pays up such shares by a contribution in cash in the amount of twenty-two thousand six hundred forty-six euro and thirty cents (EUR 22,646.30) and by a contribution in kind consisting of (i) receivables in an amount of eighty-one thousand eight hundred seventy-seven euro and twelve cents (EUR 81,877.12) that BGP Investment S.à r.l. has against the Company, (ii) receivables in an amount of eight hundred twenty-eight thousand five hundred fifty-eight euro and thirty-three cents (EUR 828,558.33), and (iii) receivables in an amount of eight hundred thirty-six thousand eight hundred sixty-eight euro and fifty-eight cents (EUR 836,868.58) ((i) to and including (iii) are hereafter collectively referred to as the BGP Receivables).

The contribution of cash and in kind in an aggregate amount of one million seven hundred sixty-nine thousand nine hundred fifty euro and thirty-three cents (EUR 1,769,950.33) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of eighteen Euro (EUR 18.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of one million seven hundred sixty-nine thousand nine hundred thirty-two euro and thirty-three cents (EUR 1,769,932.33) is to be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class A Shares.

The valuation of the contribution in kind of the BGP Receivables is evidenced a certificate issued on the date hereof by the management of BGP Investment S.à r.l. and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- on December 28, 2009 BGP Investment S.à r.l. holds certain receivables in an amount of at least eighty-one thousand eight hundred seventy-seven euro and twelve cents (EUR 81,877.12) against the Company (the Company Receivable);
- on December 28, 2009 BGP Investment S.a r.l. holds certain receivables in an amount of at least eight hundred twenty-eight thousand five hundred fifty-eight euro and thirty-three cents (EUR 828,558.33);
- on December 28, 2009 BGP Investment S.a r.l. holds certain receivables in an amount of at least eight hundred thirty-six thousand eight hundred sixty-eight euro and fifty-eight cents (EUR 836,868.58);
- BGP Investment S.a r.l. is the owner of the BGP Receivables, is solely entitled to the BGP Receivables and possesses the power to dispose of the BGP Receivables;
- the BGP Receivables are certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaines, liquide et exigible);
- on December 28, 2009 the BGP Receivables contributed to the Company amount in an aggregate to at least one million seven hundred forty-seven thousand three hundred four euro and three cents (EUR 1,747,304.03);
- the BGP Receivables contributed to the Company are freely transferable by BGP Investment S.a r.l. to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the BGP Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by BGP Investment S.a r.l. and upon the contribution of the BGP Receivables by BGP Investment S.a r.l. to the Company, the Company will become the full owner of the BGP Receivables; and
- the Company Receivable will, upon its contribution to the Company, be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Thereupon, Jade Management Holding S.a r.l., represented as stated above, declares to subscribe to eighty-two (82) Class B Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in the amount of sixty-three thousand four hundred fifty-three euro and seventy cents (EUR 63,453.70) and by a contribution in kind consisting of (i) receivables in an amount of seven thousand four hundred sixty-eight euro and forty cents (EUR 7,468.40) that Jade Management Holding S.à r.l. has against the Company, (ii) receivables in an amount thirty-nine thousand two hundred eighty-two euro and ten cents (EUR 39,282.10) and (iii) receivables in an amount of two million three hundred forty-five thousand one hundred forty-one euro and twenty-three cents (EUR 2,345,141.23), ((i) to and including (iii) are hereafter collectively referred to as the Jade Receivables).

The contribution in cash and in kind of the Jade Receivables in an aggregate amount of two million four hundred fifty-five thousand three hundred forty-five euro and forty-three cents (EUR 2,455,345.43) from Jade Management Holding S.à r.l. to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of eighty-two Euro (EUR 82.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- (ii) an amount of two million four hundred fifty-five thousand two hundred sixty-three euro and forty-three cents (EUR 2,455,263.43) is to be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class B Shares.

The valuation of the contribution in kind of the Jade Receivables is evidenced by inter alia, (i) the interim accounts of Jade Management Holding S.à r.l. dated as of December 28, 2009 and signed for approval by the management of the Jade Management Holding S.à r.l. and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of Jade Management Holding S.à r.l. and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim accounts dated as of December 28, 2009 (the Interim Accounts) show receivables in an amount of at least seven thousand four hundred sixty-eight Euro forty cents (EUR 7,468.40) payable by the Company to Jade Management Holding S.à r.l. (the Company Receivable);

- the attached Interim Accounts show receivables in an amount of at thirty-nine thousand two hundred eighty-two euro and ten cents (EUR 39,282.10) payable to Jade Management Holding S.à r.l.;

- the attached Interim Accounts show receivables in an amount of at least two million three hundred forty-five thousand one hundred forty-one euro and twenty-three cents (EUR 2,345,141.23) payable to Jade Management Holding S.à r.l.;

- Jade Management Holding S.a r.l. is the owner of the Jade Receivables, is solely entitled to the Jade Receivables and possesses the power to dispose of the Jade Receivables;

- the Jade Receivables are certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaines, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles the Jade Receivables contributed to the Company per the attached Interim Accounts are of two million three hundred thousand eight hundred ninety-one euro and seventy-three cents (EUR 2,391,891.73) and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Jade Receivables contributed to the Company are freely transferable by Jade Management Holding S.a r.l. to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Jade Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by Jade Management Holding S.a r.l. and upon the contribution of the Jade Receivables by Jade Management Holding S.a r.l. to the Company, the Company will become the full owner of the Jade Receivables; and

- the Company Receivable will, upon its contribution to the Company, be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificates and a copy of the Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at one hundred thousand one hundred Euro (EUR 100,100.-) represented by eighteen thousand eighteen (18,018) shares of class A (the "A Shares") and eighty-two thousand eighty-two (82,082) shares of class B (the "B Shares") of one Euro (EUR 1.-) each (the Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are collectively referred to as the "Shareholders"."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand four hundred Euro (EUR 3,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour de décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Jade Portfolio 2 S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.441, ayant un capital social de cent mille euros (EUR 100.000.-) (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Me Martine Schaeffer, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 20 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 2274 du 11 octobre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière

fois suivant un acte reçu par Me Martine Schaeffer, en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 2835 du 7 décembre 2007.

Ont comparu:

1. Jade Management Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.859 ayant un capital social d'un montant de un million d'euro (EUR 1.000.000,-),

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé,

2. BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.795 ayant un capital social d'un montant de quarante-cinq mille euro (EUR 45.000,-),

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé,

lesdites procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des partie comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes nommées aux points 1. et 2. ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont ci-après désignés en tant qu'Associés.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les dix-huit mille (18.000) parts sociales de catégorie A de la Société et les quatre-vingt-deux mille (82.000) parts sociales de classe B de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, représentant 100% du capital social de la Société, sont dûment représentés à la présente Assemblée qui est ainsi dûment constituée et peut valablement délibéré sur les point de l'ordre du jour ci-après reproduits.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1. Renonciation aux convocations d'usage;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A) et quatre-vingt-deux mille (82.000) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B) d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à cent mille cent euros (EUR 100.100,-) par la création et l'émission de dix-huit (18) Parts Sociales de Catégorie A et quatre-vingt-deux (82) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les même droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription à et libération intégrale des parts sociales nouvellement émises au point 2. de l'ordre du jour ci-dessus par un apport en nature et en numéraire;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. de l'ordre du jour ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représenté à la présente Assemblée, les Associés ont renoncés aux convocations d'usage, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Seconde résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) Parts Sociales de Catégorie A et quatre-vingt-deux mille (82.000) Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à cent mille cent euros (EUR 100.100,-) par la création et l'émission de dix huit (18) Parts Sociales de Catégorie A et quatre-vingt-deux (82) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les même droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, BGP Investment S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix huit (18) Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et accepte de les libérer entièrement par une contribution en numéraire d'un montant de vingt-deux mille six cent quarante-six euros trente centimes (EUR 22.646,30) et en nature se composant (i) de créances d'un montant de quatre-vingt un mille huit cent soixante-dix sept euros douze centimes (EUR 81.877,12) que BGP Investment S.à r.l. détient contre la Société, (ii) de créances d'un montant de huit cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-huit euros trente-trois centimes (EUR 828.558,33), et (iii) de créances d'un montant de huit cent trente-six mille huit cent soixante-huit euros cinquante-huit centimes (EUR 836.868,58) ((i) à et incluant (iii) ci-après les Créances BGP)

L'apport en numéraire et en nature des Créances BGP d'un montant total de un million sept cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante euros trente-trois centimes (EUR 1.769.950,33) de BGP Investment S.à r.l. à la Société serait affecté tel que suit:

(i) un montant de dix-huit euros (EUR 18,-) sera affecté au compte nominal du capital social de la Société; et

(ii) un montant de un million sept cent soixante-neuf mille neuf cent trente-deux euros trente-trois centimes (EUR 1.769.932,33) sera affecté au compte prime d'émission de la Société des Parts Sociales de Classe A.

L'évaluation de l'apport en nature des Créances BGP est démontré par un certificat émis et approuvé par le conseil de gérance de BGP Investment S.à r.l.. Il résulte de ce certificat, et en date de ce certificat, que:

- en date du 28 décembre 2009, BGP Investment S.à r.l. détient certaines créances d'un montant d'au moins quatre-vingt un mille huit cent soixante-dix sept euros douze centimes (EUR 81.877,12) contre la Société (la Créance de la Société);

- en date du 28 décembre 2009, BGP Investment S.à r.l. détient certaines créances d'un montant d'au moins huit cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-huit euros trente-trois centimes (EUR 828.558,33);

- en date du 28 décembre 2009, BGP Investment S.à r.l. détient certaines créances d'un montant d'au moins huit cent trente-six mille huit cent soixante-huit euros cinquante-huit centimes (EUR 836.868,58);

- BGP Investment S.à r.l. est l'unique titulaire des Créances BGP, et peut librement disposer de ces créances;

- Les Créances BGP sont certaines, liquides et exigibles en date due sans pénalité aucune;

- en date du 28 décembre 2009, les Créances BGP apportés à la Société sont d'une valeur totale d'au moins un million sept cent quarante-sept mille trois cent quatre euros trois centimes (EUR 1.747.304,03);

- Les Créances BGP apportés à la Société sont librement cessibles par BGP Investment S.à r.l. à la Société et ne sont grevées d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises au Grand Duché de Luxembourg consécutives à la cession des Créances BGP ont été ou seront effectuées par BGP Investment S.à r.l. et, suite à l'apport des Créances BGP par BGP Investment S.à r.l. à la Société, la Société deviendra titulaire des Créances BGP; et

- suite à l'apport fait à la Société, la Créance de la Société sera éteinte par voie de confusion tel que stipulé à l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

Ainsi, Jade Management Holding S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-deux (82) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et accepte de les libérer entièrement par une contribution en numéraire d'un montant de soixante-trois mille quatre cent cinquante-trois euros soixante dix centimes (EUR 63.453,70) en nature se composant (i) de créances d'un montant de sept mille quatre cent soixante-huit euros quarante centimes (EUR 7.468,40) que Jade Management Holding S.à r.l. détient contre la Société, (ii) de créances d'un montant de trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-deux euros dix centimes (EUR 39.282,10), et (iii) de créances d'un montant de deux millions trois cent quarante-cinq mille cent quarante-et-uin euros vingt-trois centimes (EUR 2.345.141,23) ((i) à et incluant (iii) ci-après les Créances Jade).

L'apport en numéraire et en nature des Créances Jade d'un montant total de deux millions quatre cent cinquante-cinq mille trois cent quarante-cinq euros quarante-trois centimes (EUR 2.455.345,43) de Jade Management Holding S.à r.l. à la Société serait affecté tel que suit:

(iii) un montant de quatre-vingt-deux euros (EUR 82,-) sera affecté au compte nominal du capital social de la Société; et

(iv) un montant de deux millions quatre cent cinquante-cinq mille trodeux cent cinquante-trois euros quarante-trois centimes (EUR 2.455.263,43) sera affecté au compte prime d'émission de la Société des Parts Sociales de Classe B.

L'évaluation de l'apport en nature des Créances Jade est démontré par, inter alia, (i) les comptes intérimaires de Jade Management Holding S.à r.l. en date du 28 décembre 2009, approuvés et signés par le conseil de gérance de Jade Management Holding S.à r.l. et (ii) un certificat émis et approuvé par le conseil de gérance Jade Management Holding S.à r.l.. Il résulte de ce certificat, et en date de ce certificat, que:

- le comptes intérimaires ci-joint en date du 28 décembre 2009 (les Comptes Intérimaires) montrent des créances d'un montant d'au moins sept mille quatre cent soixante-huit euros quarante centimes (EUR 7.468,40) dû par la Société à Jade Management Holding S.à r.l. (la Créance de la Société);

- les Comptes Intérimaires ci-joint montrent des créances d'un montant d'au moins trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-deux euros dix centimes (EUR 39.282,10) dû à Jade Management Holding S.à r.l.;
- les Comptes Intérimaires ci-joint montrent des créances d'un montant d'au moins deux millions trois cent quarante-cinq mille cent quarante-et-un euros vingt-trois centimes (EUR 2.345.141,23) dû à Jade Management Holding S.à r.l.;
- Jade Management Holding S.à r.l. est l'unique titulaire des Créances Jade, et peut librement disposer de ces créances;
- Les Créances Jade sont certaines, liquides et exigibles en date due sans pénalité aucune;
- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, les Créances Jade apportés à la Société conformément aux Comptes Intérimaires sont d'une valeur d'au moins deux millions trois cent quatre-vingt onze mille huit cent quatre-vingt onze euros soixante-treize centimes (EUR 2.391.891,73) et, depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;
- Les Créances Jade apportés à la Société sont librement cessibles par Jade Management Holding S.à r.l. à la Société et ne sont grevées d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;
- toutes les formalités requises au Grand Duché de Luxembourg consécutives à la cession des Créances Jade ont été ou seront effectuées par Jade Management Holding S.à r.l. et, suite à l'apport des Créances Jade par Jade Management Holding S.à r.l. à la Société, la Société deviendra titulaire des Créances Jade; et
- suite à l'apport fait à la Société, la Créance de la Société sera éteinte par voie de confusion tel que stipulé à l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

Lesdits certificats ainsi qu'une copie des Comptes Intérimaires, après signature "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent mille cent euros (EUR 100.100,-) représenté par dix-huit mille dix-huit (18.018) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-deux (82.082) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B, ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A les Parts Sociales) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1;-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont définis ci-après les Associés A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont définis ci-après les Associés B, ci-après ensemble avec les Associés A les Associés."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58042. Reçu soixante-quinze euros (75 euros).

Le Receveur (signé): R. JUNGERS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010019324/342.

(100013433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

K2E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 95.034.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 janvier 2010 tenue à Luxembourg que:

1. Le mandat de Monsieur Michel Delhove, en tant que commissaire aux comptes de la Société, est révoqué avec effet au 13 avril 2008; et

2. Madame Sandrine Pécriaux, née le 5 juin 1969, à Nivelles (Belgique), résidant à 178, rue de la Justice, 6200 Chatelet (Belgique), est nommée en remplacement de Monsieur Delhove avec effet au 13 avril 2008 pour une durée de 1 an, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010020587/17.

(100015583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Sofia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.251.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend und neun, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg,

Ist erschienen:

Herr Friedrich LÜRSEN, wohnhaft in D-28759 Bremen, 12, Maschkuhlen, hier vertreten durch Frau Samiel OUHIBI, wohnhaft in L-2086 Luxembourg 412 F route d'Esch, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Bremen.

Diese Vollmacht bleibt, nach "ne varietur" Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Bevollmächtigte ersucht den unterzeichneten Notar nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

1. Die Aktiengesellschaft "SOFIA CAPITAL S.A.", Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz am L-2086 Luxembourg 412 F route d'Esch, eingetragen am Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter Sektion B Nummer 147.251, (die "Gesellschaft") wurde gegründet zufolge einer notariellen Urkunde erstellt am 20. Juni 2009, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial C Nummer 1579 vom 17. August 2009.

2. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt EUR 500.000,- (fünfhunderttausend Euros), eingeteilt in 5.000 (fünftausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100,- (ein hundert Euros), welche voll eingezahlt sind.

3. Der Komparent ist alleiniger Inhaber sämtlicher Aktien der Gesellschaft

4. Der Komparent, als alleiniger Aktionär, beschliesst hiermit ausdrücklich die Gesellschaft aufzulösen.

5. Der Komparent, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

6. Die Aktivität der Gesellschaft hat aufgehört; das Gesamtvermögen der Gesellschaft wird dem alleinigen Aktionär übertragen, der für alle, auch noch nicht bekannten Verbindlichkeiten und Verpflichtungen persönlich haftbar ist; folglich gilt die Liquidierung der Gesellschaft als abgeschlossen.

7. Der alleinige Aktionär erteilt den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem statutarischen Abschlussprüfer uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

8. Die Gesellschaftsunterlagen werden während fünf Jahren am bisherigen Gesellschaftssitz verwahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der Unterzeichnete Notar erklärt dass, auf Antrag der Komparent, gegenwärtige Urkunde in deutsche Sprache, gefolgt von einer englischen Übersetzung aufgenommen wurde.

Auf Antrag desselben Komparenten und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und englischen Fassung, ist der deutsche Text vorrangig. Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Uebersetzung:

In the year two thousand nine, on the fifteenth day of December

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms. Samiel OUHIBI, professionally residing at L-2086 Luxembourg 412 F route d'Esch
"the proxy"

acting as a special proxy of Mister Friedrich LÜRSEN, residing at D-28759 Bremen, 12, Maschkuhlen
"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute. The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "SOFIA CAPITAL S.A.", having its head office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 147251, has been incorporated by deed enacted on the 29 June 2009, published in the Memorial C number 1579 of the 17 August 2009 .

II.- That the corporate share capital is presently set at EUR 500,000.-, consisting of 5,000 fully paid up shares of a par value of EUR 100.- each.

III.- That the mandator , has successively become the owner of all the shares of the Company , and as sole shareholder resolves to dissolve the company with immediate effect.

IV.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and is fully aware of the financial situation of the Company.

V.- That the mandator, as liquidator of the Company declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as he assumes personally all its liabilities.

VI.- That the mandator grants full discharge the board of directors, and statutory auditor for their mandate up to this date.

VII.- That the books and records of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks German and English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the German and English text, the German version will be prevailing.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: S. OUHIBI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54854. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010019668/76.

(100014003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

I.F. Invest, Initiative & Finance Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 55.539.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 15 septembre 2009, que:

- Madame Christine Logelin, née le 11 Août 1969, à Steinfort et demeurant au 62, cité Millewee L-8064 Bertrange, est nommée administrateur en remplacement de Monsieur Marc Scherrer, démissionnaire, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

- La société ABITA Luxembourg S.A., enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 106.613, ayant son siège social au 62, cité Millewee L-8064 Bertrange, est nommée commissaire aux comptes de la Société en remplacement de la société S.H. IMMOBILIERE S.à r.l. démissionnaire, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010020560/19.

(100015974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Allia Insurance Brokers Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 56.832.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 mars 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 mars 2009 que:

- Suite à la démission de la société FBK Audit S.à r.l, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B. 138.949, en tant que Commissaire aux Comptes, la société DMS & Associés S.à r.l., ayant son siège social au 43, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 46.477 est nommée Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010020561/18.

(100015940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Melchior Selected Trust, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 114.615.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2009

- L'Assemblée Générale Extraordinaire décide:

1. d'approuver la nomination de Mr Richard Jones en tant que nouvel administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010,

2. de nommer Mr Niccolo Caissotti di Chiusano, Avenue Princesse Grace, 31 à 98000 MONACO, en tant que nouvel administrateur, sous réserve du nihil obstat de la CSSF, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Bénédicte LOMMEL / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010020562/20.

(100015665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

K2F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.035.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 janvier 2010 tenue à Luxembourg que:

1. Le mandat de Monsieur Michel Delhove, en tant que commissaire aux comptes de la Société, est révoqué avec effet au 13 avril 2008; et

2. Madame Sandrine Pécriaux, née le 5 juin 1969, à Nivelles (Belgique), résidant à 178, rue de la Justice, 6200 Chatelet (Belgique), est nommée en remplacement de Monsieur Delhove avec effet au 13 avril 2008 pour une durée de 1 an, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010020588/17.

(100015585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Electraline Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.392.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine on the thirtieth day of December.

Before Me Francis KESSELER, notary residing at Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

ELECTRALINE 3P MARK Spa, a company existing and organized under the laws of Italy, having its registered office at 10/H, Via Brodolini, I-20049 Concorezzo, (the "principal")

represented by Mr. Eric TAZZIERI, private employee, with professional address in Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert (the "proxyholder")

by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company ELECTRALINE GROUP S.A. R.C.S. Luxembourg B65.392, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, was incorporated by deed enacted, on July 10th, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr708 of October 1st, 1998.

The articles of association of the Company have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated 13 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2412 of 25 octobre 2007

2. That the company's capital amounts to EUR 2,920,000.- (two million nine hundred twenty thousand euro) divided into twenty-nine thousand two hundred (29.200) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company ELECTRALINE GROUP S.A.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal, as liquidator of the company ELECTRALINE GROUP S.A., declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor of the company.

9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's shares register.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of the company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the forgoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences le texte anglais fait foi:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ELECTRALINE 3P MARK Spa, une société existant sous la loi de Italie, ayant son siège social à 10/H, Via Brodolini, 1-20049 Concorezzo, (la "mandante")

représentée par Monsieur Eric TAZZIERI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert (le "mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme ELECTRALINE GROUP SA., R.C.S. Luxembourg B65.392, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été constituée suivant un acte notarié dressé, en date du 10 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 708 du 1^{er} octobre 1998

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2412 du 25 octobre 2007.

2. Que le capital de la société s'élève à EUR 2.920.000,- (deux millions neuf cent vingt mille euros) représenté par 29.200 (vingt-neuf mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme ELECTRALINE GROUP S.A..

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme ELECTRALINE GROUP S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré mentionné a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Tazzieri, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2010. Relation: EAC/2010/282. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Receveur (signé): Santioni A.

Référence de publication: 2010019685/88.

(100014428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

EUROMUTUEL Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.148.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 11 décembre 2009 à Luxembourg que les actionnaires ont décidé de ratifier la nomination d'un nouveau réviseur d'entreprises agréée, à savoir PricewaterhouseCoopers SARL, 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2009 pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010020589/17.

(100015591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

F&C Portfolios Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 25.570.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2010, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'F&C Portfolios Fund' ont pris les résolutions suivantes:

- accepté les démissions de Mssrs Scott Stevens et Antonio Thomas, effective à partir du 8 septembre 2009 et 2 juin 2009 respectivement et celle de Madame Allegra van Hövell, effective à partir du 31 août 2009, de leur poste d'administrateur de la société;

- élu les membres du conseil d'administration de la société 'F&C Portfolios Fund'. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011:

* Jacques Elvinger;

* Laurence Llewellyn;

* John Karachalios;

* Joao Santos, ayant son adresse professionnelle au 27 Av. José Malhoa, P-1070-157 Lisbon, Portugal;

* Dominic Sheridan, ayant son adresse professionnelle au Exchange House, Primrose Street, London EC2A 2NY, United Kingdom

- renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., en leur fonction de commissaire aux comptes de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010020590/25.

(100015671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

United Investors Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 129.617.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 11 juin 2009

Le conseil d'administration («le Conseil») de United Investors Sicav («la Société») prend acte de la décision de BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, Administrateur de la Société, de retirer Messieurs Craig Federson et Georg Lasch en leur qualité de représentants avec effet au 10 juin 2009.

Le Conseil prend note de la décision de BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, Administrateur de la Société, de maintenir Monsieur Paulo Guia, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, en tant que représentant permanent jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2010.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010020591/16.

(100015717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Bottega Veneta International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.789.047,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 75.815.

Extrait Rectificatif antérieurement déposé sous réf. L100003656 le 08/01/2010

Le transfert de parts sociales daté du 3 novembre 2009 a eu lieu en fait le 30 décembre 2009 suite à la liquidation de l'ancien associé et non pas suite à un contrat de transfert de parts sociales.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Roeland P. Pels

Gérant

Référence de publication: 2010020592/14.

(100015754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Deloro Holdings (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 96.901.

En notre qualité d'agent domiciliataire de la société susmentionnée, nous vous informons que Monsieur Bart Zech et Monsieur Roeland Pels ont démissionné de leur poste de gérants avec effet au 20 novembre 2009 et vous remercions de faire le nécessaire en matière de dépôt et de publication.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Frank Walenta / Marjoleine van Oort

Référence de publication: 2010020593/14.

(100015756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

OPORTO S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.117.

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OPORTO S.A., société de gestion de patrimoine familial", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 98117, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 143 du 4 février 2004, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu le 8 août 2008 par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2590 du 23 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 600.000 (six cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
 2. Le cas échéant, nomination de BDO Compagnie Fiduciaire comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. M. Tonelli, C. Grundheber, M. Manfredi, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2009. LAC/2009/54821. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Référence de publication: 2010020640/59.

(100015676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Mars Propco 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.511.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.325.

—
EXTRAIT

Avec effet au 13 août 2007, l'associé unique, Mars Holdco 1 S.à r.l., de la Société, a transféré son siège au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010020871/15.

(100015918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Mars Propco 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 344.675,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.326.

—
EXTRAIT

Avec effet au 13 août 2007, l'associé unique, Mars Holdco 1 S.à r.l., de la Société, a transféré son siège au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010020872/15.

(100015923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Mars Propco 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 314.600,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.327.

—
EXTRAIT

Avec effet au 13 août 2007, l'associé unique, Mars Holdco 1 S.à r.l., de la Société, a transféré son siège au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010020876/15.

(100015955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Mars Propco 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 269.175,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.328.

—
EXTRAIT

Avec effet au 13 août 2007, l'associé unique, Mars Holdco 1 S.à r.l., de la Société, a transféré son siège au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010020877/15.

(100015963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

**Sail Multi-Strategies Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. ING Multi-Strategies Fund II).**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 110.632.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020948/11.

(100015794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Optique Lorraine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 11, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 141.443.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 janvier 2010.

EDOUARD DELOSCH

NOTAIRE

Référence de publication: 2010020935/12.

(100015834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.
